

# Escape Game 5<sup>e</sup> – Les données personnelles

## Enigme : le RGPD



⇒ Répondez en groupe aux questions suivantes. Cela vous permettra d'expliquer à vos camarades les informations que vous avez retenues.

La plupart des réponses peuvent être trouvées en consultant l'article de *1 Jour 1 Actu* sur la protection des données personnelles. <https://www.1jour1actu.com/info-animee/cest-quoi-la-protection-des-donnees-personnelles>

et en faisant le jeu *Les Incollables* proposé par la CNIL (mis à jour en avril 2020) <https://quiz-digital-incollables.playbac.fr/ta-vie-privee-cest-secret/30>

**1** Que veut dire RGPD ? En quelle année a-t-il été mis en application ?

**C'est le règlement général sur la protection des données qui est rentré en application le 25 mai 2018.**

**2** a. Quel est l'organisme en France qui est chargé de la protection des données personnelles ?

Ecrivez-le en lettres.

**Il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.**

b. Quelle est la date de la journée européenne de la protection des données ?

**Il s'agit du 28 Janvier.**

**3** a. Vous avez créé un compte sur Snapchat sans l'accord de vos parents. Vous avez 14 ans.

Vos parents peuvent-ils demander la suppression de son compte ? (Réponse à développer)

**Oui, jusqu'à 16 ans, les adolescents doivent avoir l'accord de leurs parents pour ouvrir un compte sur un réseau social.**

b. Vous avez fait une inscription en ligne sur un site. Vous y avez déposé des photos. Quel est le droit qui vous permet (ou permet à vos responsables légaux) de (faire) supprimer vos données en ligne ?

**Il s'agit d'un droit à l'effacement.**

c. A qui votre responsable légal doit-il s'adresser pour faire supprimer l'utilisation de ces données personnelles ? Où trouve-t-on, sur un site internet, les coordonnées de cette personne ?

**Il doit s'adresser au responsable du site, au directeur de publication. On trouve ses coordonnées en consultant en bas de page les mentions légales ou l'onglet « Qui sommes-nous ? ».**

d. Vos parents souhaitent savoir (donc ils souhaitent consulter) quelles sont les informations que le professeur documentaliste détient en ce qui te concerne. Ils font donc une demande au secrétariat de direction. De quel droit s'agit-il ?

**Il s'agit du droit d'accès.**

**4** a. Quels sont, selon vous, les logiciels et/ou outils au niveau du collège qui recueillent vos données personnelles ? Qui est responsable de la sécurité de ces données et quel est son rôle ? Ce responsable peut-il transmettre ces informations à un organisme publicitaire afin de vous envoyer des informations sur un produit ?

**Au niveau du collège, le serveur pédagogique (avec Moodle), le logiciel Pronote, le logiciel BCDI et donc le portail documentaire E-sidoc recueillent nos données. Le responsable du traitement de ces données est le chef d'établissement, il doit sécuriser les données contre les pirates informatiques.**

**Le chef d'établissement n'a pas le droit de transférer vos données personnelles à un organisme publicitaire.**

b. Dans quel document administratif trouvez-vous l'utilisation qui est faite de vos données personnelles dans le cadre pédagogique ?

**Il s'agit du règlement intérieur du collège.**

c. Sur [eE-sidoc](#), vous vous connectez à votre compte pour proposer une critique littéraire. Que se passe-t-il lorsque votre avis/critique est validé par les professeurs documentalistes et apparaît donc en ligne ? A quoi cela sert-il ?

**La publication est anonymée. L'anonymisation rend impossible l'identification d'une personne et permet de respecter votre vie privée.**